

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 novembre 2024

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de PERETTI Don Napoléon ; LUCIANI Maria Lisa ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ;

Etaient absents : de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ;

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

Etait également présent : Ange NICOLAI

LUCIANI Maria Lisa a été nommée secrétaire.

### **1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2024**

Le PV est adopté sans modifications.

### **2 – Délibération adoptant le plan de financement de l'étude énergétique relative au projet de rénovation énergétique de l'école**

Cette délibération vise à poursuivre la démarche initiée depuis le début de l'année 2024 concernant le projet de rénovation énergétique de l'école de Levie. Les échanges avec l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en charge de la précédente opération ont conduit à un accord autour d'une nouvelle proposition d'étude énergétique recentrée sur l'école.

Cette proposition d'étude énergétique peut être financée par l'Agence d'Urbanisme et de l'Energie de la Collectivité de Corse à hauteur de 80 %. Il convient donc d'autoriser la commune à effectuer cette demande de financement afin de répondre favorablement à l'AMO qui pourra initier son travail.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

### **3 – Proposition de dénomination du musée de l'Alta Rocca conformément à la sollicitation du président du Conseil Exécutif ;**

M. le Maire indique que le président du Conseil Exécutif a sollicité l'avis du conseil municipal sur la dénomination du musée Territorial de l'Alta Rocca. Il propose, après avoir recueilli l'avis favorable de la famille, de le nommer selon le regretté François de Lanfranchi. Originaire de Levie, son travail a largement contribué à la mise en valeur du patrimoine archéologique de la Corse et de l'Alta Rocca. Attribuer son nom au Musée Territorial de l'Alta Rocca constituerait donc un hommage digne et approprié au regard de son héritage.

M. le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux.

La proposition du président du Conseil Exécutif est jugée pertinente et le conseil lui donne un avis favorable.

### **4 – Délibération approuvant le projet de convention entre la commune de Levie et l'association de l'ALLSH I Ghjuvannali pour les années 2024/2025/2026**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune constitue, depuis sa création, un soutien matériel et financier important pour l'association ADMR I Ghjuvannali qui gère les centres de loisirs 3-6 ans et 7-12 ans sur les communes de Levie et de Carbini. A ce jour, la commune dispose d'un retour d'expérience sur l'activité de l'ALLSH, sur sa structuration et ses besoins. Il répond aux attentes des jeunes parents de Levie mais aussi aux parents de l'ensemble de l'Alta Rocca en renforçant le panel de solutions à leur disposition sur le territoire.

Certaines difficultés ont affecté la structuration de l'association, notamment des problèmes de recrutements ou des problématiques liées aux locaux, ce qui avait motivé le conseil municipal à proposer l'utilisation du site de l'ancien groupe scolaire de Carbini, bien plus adapté aux 7-12 ans que l'école de Levie.

L'évolution du soutien financier démontre une augmentation importante liée à l'augmentation de son activité : ouverture sur deux sites pendant toutes les vacances scolaires à l'exception de la Noël, ouverture tous les mercredis pour les 3-6 ans, multiplication des activités... Le soutien financier était de 15 000 euros en 2023 mais il n'intégrait une ouverture aussi importante sur une année complète. Ainsi, une demande de subvention plus importante avait été déposée par l'association en début d'année.

Durant la séance du conseil municipal d'attribution des subventions aux associations, il avait été proposé de valider une subvention de 15 000 euros puis d'étudier dans le courant de l'année le versement d'une subvention supplémentaire de 12 000 euros conformément à la demande de l'association.

Aujourd'hui, au regard de leur structuration et de l'évolution de leur activité, une sécurisation de leur financement est nécessaire. Ainsi, M. le Maire propose d'augmenter le montant de la subvention communale à 27 000 euros.

La situation des finances communales permet de disposer d'une marge suffisante pour réaliser cet effort. En raison de l'importance du soutien financier, et vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et du décret n°2001-495 du 6 juin 2011, il est nécessaire de conventionner avec l'association ADMR I ghjuvannali.

M. Jean-Marc de Lanfranchi évoque le poids du coût des transports dans le budget de l'association et du coût des repas qui doivent être maîtrisés afin de ne pas grever leur budget. L'association doit revoir ses contrats et ses obligations en matière de transport.

M. Don Napoléon De Peretti évoque tout d'abord qu'une convention entre plusieurs acteurs publics pourrait être passée, afin de mettre en valeur l'apport de chaque collectivité publique à l'association. Une telle convention permettrait à la commune de Levie, à la commune de Carbini et à la Communauté des communes de l'Alta Rocca de coordonner et de mettre en valeur leurs contributions respectives. De plus, il souligne que la convention prévoit un usage de la langue corse quotidien avec les enfants et indique qu'une obligation de formation et de mise à niveau en langue corse est nécessaire de la part des encadrants afin de garantir sa bonne mise en œuvre.

M. Antoine Mondoloni se déporte du vote.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

## **5 – Délibération approuvant un projet de bail commercial avec La Poste et autorisant le Maire à signer les actes afférents**

La Poste occupe historiquement des bureaux situés rue A Sorba pour son bureau. Depuis plusieurs années, une mise à disposition gratuite des locaux de l'ancienne gendarmerie était consentie pour le fonctionnement du service du tri postal. En raison des travaux prévus par la communauté des communes de l'Alta Rocca qui va transformer le bâtiment en son futur siège administratif, projet capital pour la commune, il est nécessaire de libérer ces locaux.

Ainsi, la commune avait pris contact avec La Poste afin de trouver une solution pour assurer la permanence du tri postal sur la commune. Plusieurs pistes avaient été évoquées, mais celle retenue fut la réintégration des locaux historiques, qui nécessitait des travaux de réaménagement. Ainsi, la commune a accepté de prendre à sa charge une partie de ces travaux, en régie et en contractualisant avec une entreprise. Ces travaux se sont déroulés en octobre et début novembre pour une réouverture prévue fin novembre. La contrepartie à cette intervention était une renégociation du bail liant la commune et La Poste datant de 1991. Ainsi, le projet prévoit des interventions communales futures sur le bâtiment et devant le bâtiment de La Poste en contrepartie d'une hausse modérée du loyer du bail.

M. Don Napoléon De Peretti relève la problématique de la qualification du bail en bail commercial et demande s'il n'est pas possible de faire autrement.

M. le Maire indique que La Poste est devenue une entreprise privée et qui diversifie ses activités et développe sa vocation commerciale. La qualification en bail commercial émane de La Poste elle-même pour sécuriser les diverses activités commerciales qu'elle pourrait développer.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

## **6 – Questions diverses**

Mme Josée Dufour évoque la réussite des séances organisées en partenariat avec le complexe Galaxy avec une séance du Royaume qui a atteint une affluence de 84 personnes. Elle souhaite programmer trois films le vendredi 29 novembre après-midi dont une séance de rattrapage du Royaume, ainsi que la projection du film sur Aznavour.

La période des entretiens annuels approche et un point doit être fait sur les formations du personnel. M. Derudas évoque la nécessité de faire passer des CACES au personnel technique pour les besoins en voirie, les CACES apprennent les notions et règles de sécurité aux agents.

La nécessité d'acheter du matériel en commun avec la Communauté de communes et d'aller vers une mutualisation progressive est aussi évoquée. Elle serait réciproquement bénéfique.

M. le Maire évoque les travaux qui se sont déroulés ces dernières semaines et ceux à venir. Des interventions ont eu lieu sur l'éclairage public à Bazzaconu, sur la clôture du cimetière de Radicci, et sont toujours en cours sur le bâtiment de la crèche, sur la maison en péril à la Navaghja, et sur le jardin expérimental notamment.

Concernant l'année à venir, de nombreuses demandes de cofinancements sont en attente, il s'agira alors d'augmenter le volumes des « petits travaux », effectués sans financement ou en régie directe : des interventions sur les voiries communales, les pluviales, le petit patrimoine etc...

Certains projets seront bientôt lancés comme la rénovation énergétique du groupe scolaire de Levie, et l'intervention du SDE2A sur le hameau de Radicci. D'autres ne dépendent pas de la commune mais sont en bonne voie : les travaux du centre de secours de Levie vont débiter et ceux du centre du tri du Syvadee seront bientôt lancés.

Enfin, les demandes de co-financement concernant les futurs travaux du SIVU sur les réservoirs ont été réalisées.

La séance est levée à 18h20